



Mairie de BARRAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu

L'an deux mil vingt, le 17 septembre, à 20 h

Le Conseil municipal de la Commune de Barraux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barraux, sous la présidence de Madame Ingrid BEATINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : BEATINI Ingrid – ROSSI Walter – CAMBIER Jacqueline – PRADON Nicolas – COURAULT Céline – WADOUX Jean-Baptiste – GAFFET Claire – RIVERA Sylvain – TROMPIER Nathalie – GUILLAUDIN Serge – COUDREUSE Anne – DESBROSSES Jérôme – AIT ALI SLIMANE Sylvie – DESNOUES Guillaume – LE BARON Estelle – LOHAT Françoise – FRESCHI Bérengère – CECON Marc

Excusés : CHOPLAIN Audrey (a donné pouvoir à FRESCHI Bérengère)

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2020
- Indemnités du Maire et des Adjoints – délibération complémentaire
- Souscription d'un contrat d'assurance couvrant le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent des obligations de protections des élus
- Désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs
- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

VIE ASSOCIATIVE

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020

RESSOURCES HUMAINES

- Actualisation du tableau des emplois de la collectivité
- Participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire « maintien de salaire »

TRAVAUX

Demande de subvention pour la réfection de la salle municipale de La Gâche dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local

ACTUALITES, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES, CALENDRIER.

Madame le Maire ouvre la séance et propose que Claire GAFFET soit secrétaire.

Vote à l'unanimité

I - Validation du procès verbal du conseil municipal du jeudi 30 Juillet 2020

Ingrid BEATINI ouvre la séance du conseil municipal à 20H00 puis propose que le compte rendu du conseil municipal soit approuvé.

Adoption à l'unanimité

51.2020 - Indemnités du Maire et des Adjointes – délibération complémentaire

Rapporteur : Ingrid BEATINI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;

Vu la strate démographique de la Commune de Barraux, comprise entre 1 000 et 3 499 habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes au Maire comme suit, à compter du 3 juillet 2020, date de l'élection du Maire et des Adjointes :

- Indemnité du Maire au taux maximum légal (soit 51,6 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale).
- Indemnité des Adjointes au Maire fixé au taux maximum légal (soit 19,8 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale).

La présente délibération complète la délibération 18.2020 du 16 juillet 2020 en l'accompagnant du tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Population : 1940

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjointes ayant délégation = **5857.43€**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

BEATINI Ingrid	Indemnité 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	2006.93€	Total en 51.6%%
----------------	--	----------	-----------------

B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

ROSSI Walter	Indemnité 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	770,10€	Total en 19,8%
--------------	--	---------	----------------

CAMBIER Jacqueline	Indemnité 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	770,10€	Total en 19,8%
PRADON Nicolas	Indemnité 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	770,10€	Total en 19,8%
COURAULT Céline	Indemnité 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	770,10€	Total en 19,8%
WADOUX Jean-Baptiste	Indemnité 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	770,10€	Total en 19,8%

Enveloppe globale : 100 % (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Total général : 5857,43

Délibération adoptée : 4 contres

52.2020 – Souscription d'un contrat d'assurance couvrant le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent des obligations de protections des élus

Rapporteur : Ingrid BEATINI

L'article 104 de La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 pose une obligation nouvelle en matière de protection fonctionnelle, en obligeant les communes à souscrire une assurance spécifique pour la protection des élus et de leurs familles, dans les mises en cause pénales. Cette assurance doit couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique, le cout induit par cette protection, comme mentionnée aux articles L 2123-34 et 35 du CGCT.

Sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 121-3 du code pénal, le maire ou un élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ne peut être condamné sur le fondement du troisième alinéa de ce même article pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de ses fonctions que s'il est établi qu'il n'a pas accompli les diligences normales compte tenu de ses compétences, du pouvoir et des moyens dont il disposait ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi lui confie.

La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

La commune est donc tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus mentionnés au deuxième alinéa du présent article. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le montant payé par la commune au titre de cette souscription fait l'objet d'une compensation par l'Etat en fonction d'un barème fixé par décret.

Il est également rappelé que lorsque le maire ou un élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation agit en qualité d'agent de l'Etat, il bénéficie, de la part de l'Etat, de la protection prévue par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cependant, au-delà de l'obligation réglementaire, il est conseillé à chaque élu de souscrire à titre personnel une assurance, le couvrant pour l'ensemble des risques liés à l'exercice de son mandat.

Après cet exposé, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de cette obligation ;
- d'autoriser le Maire à souscrire, pour la protection des élus et de leurs familles, une assurance spécifique couvrant le conseil juridique, l'assistance psychologique ainsi que le coût induit par cette protection.

Délibération adoptée : unanimité

53.2020 – Désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs

Rapporteur : Ingrid BEATINI

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de compléter les désignations des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs dont elle est membre, il convient de procéder aux désignations suivantes :

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) :

- Titulaire : Jean-Baptiste Wadoux

Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) :

- Titulaire : Walter Rossi

Commission de Suivi de Site de la carrière :

- Titulaires : Walter Rossi, Ingrid Béatini, Marc Cecon

Délibération adoptée : unanimité

54.2020 – Compte rendu de délégation du Maire

Rapporteur : Ingrid BEATINI

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020)

Nature de la décision	décision	date
AUTORISATIONS D'URBANISME		
PC 20 20005 DUCHASSIN JULIA Changement de destination et modification de l'aspect extérieur d'une grange	Accordé	10/09/2020
PC 20 20006 ROLLOT ERIC Construction d'une maison individuelle avec garage intégré	Accordé	17/08/2020
PC 20 20007 BAHKTI ET MUSITELLI Construction d'une maison individuelle	Accordé	11/09/2020
PC 20 20008 JARDON MARCELO Construction d'une maison individuelle	Accordé	17/08/2020
PC 20 20009 LAPEYRE JACQUES	Accordé	11/09/2020

Construction d'une maison individuelle		
PC 20 20010 SARL MONTALIEU Réhabilitation d'un auvent	Accordé	11/08/2020
PC 20 20011 GHALI SABRIA Construction d'une maison individuelle	Accordé	27/08/2020
PC 20 20012 LHEUREUX PHILIPPE Construction maison	Accordé	17/08/2020
DECLARATION PREALABLE		
DP 20 20019 DELAHAYES VINCENT Installation panneaux solaires	Accordé	10/07/2020
DP 20 20020 KARAM JOSEPH Piscine	Accordé	10/07/2020
DP 20 20021 CAILLET JOSSELIN Réfection de toiture à l'identique	Refus suite avis ABF	07/07/2020
DP 20 20022 BŒUF MURIEL Modification de toiture et création d'un deuxième pan	Accordé	16/07/2020
DP 20 20023 THOMAS PATRICK Clôture	Refus suite avis ABF	17/08/2020
DP 20 20024 PENT LIONEL Installation vélux	Accordé	17/08/2020
DP 20 20025 VANDENBERGHE MATHIAS Modification et création d'ouvertures en façade. Remplacement menuiseries extérieures. Réfection toiture. Installation panneaux solaires.	Accordé	18/08/2020
DP 20 20026 BON ANNIE Abri de jardin	Accordé	17/08/2020
DP 20 20027 LAUX DAVID Division en vue de construire	Refus suite avis ABF	20/08/2020
DP 20 20028 GAIDET NATHALIE Rénovation d'une pièce et remplacement de 2 portes par une baie vitrée	Demande à compléter	20/08/2020
DP 20 20029 MAITRE SOPHIE Véranda	Refus suite avis ABF	21/08/2020
DP 20 20030 EDF ENR Installation d'un générateur photovoltaïques	Accordé	21/08/2020
DP 20 20031 THOMAS PATRICK Piscine	Refus suite avis ABF	14/09/2020
ARRETES DE VOIRIE CIRCULATION		
MCTP Branchements AEP EDF PTT Rue du Mail	Arrêté	13/07/2020
BMC TP Viabilisation terrain Rue du Mail	Arrêté	20/07/2020
Interdiction de stationnement sur la voie communale ZA BELLEDONNE	Arrêté	07/08/2020
SERPOLLET DAUPHINE Ouverture de fouille pour extension GRDF	Arrêté	21/08/2020
SERPOLLET DAUPHINE Fermeture circulation Rue de la Cible, Rue de Champ Brisson, Rue de la Croix pour enfouissement de réseaux ENEDIS, éclairage public et orange	Arrêté	24/08/2020
Mme GREULICH Travaux de réfection de toiture 86 Rue du Carre	Arrêté	04/09/2020

Délégations OE REY	délégations dans les fonctions d'état civil d'un agent municipal titulaire	08/07/2020
Délégations OE GONNET	délégations dans les fonctions d'état civil d'un agent municipal titulaire	08/07/2020
Nomination membres extérieurs CCAS	nomination des membres du CA au CCAS	20/07/2020
Accès salles communales	interdiction de l'accès aux équipements publics	27/07/2020

interdit		
Délégation signature RST	délégations de signature Responsable Services Techniques	27/07/2020
Stationnement interdit parking rue du mail	stationnement interdit rue du mail	02/09/2020
Délégation signature	Délégation signature 1er adjoint	10/09/2020
Délégation signature	Délégation signature 2ème adjoint	10/09/2020
Délégation signature	Délégation signature 3ème adjoint	10/09/2020
Délégation signature	Délégation signature 4ème adjoint	10/09/2020
Délégation signature	Délégation signature 5ème adjoint	10/09/2020
Délégation signature	Délégation signature urbanisme	10/09/2020

Délibération adoptée : le conseil prend acte

55.2020 – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020

Rapporteur : Jacqueline CAMBIER

Compte tenu de la crise sanitaire, cette année, certaines associations ont renoncé à leur financement, afin de tenir compte de la baisse d'activités liée à cette crise.

Madame Jacqueline CAMBIER propose la répartition des crédits 2020 attribués aux associations comme suit (en €), lecture en est donnée :

BUDGET ASSOCIATIONS	2020
1ere Cie de Tir à l'arc	350
UNADIF	200
AAMAI – Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Isère	200
ACCA	300
AAPPMA des deux rives	200
Amicale Boules	400
Amicale Don du Sang	800
ANACR	200
Association musicale de Barraux	400
Association Sportive du Grésivaudan	1200
ARTIS	500
Au Fil de Soi	300
Barraux Pétanque	400
Le Baromètre	700
Barrolin Service	700
CAPRG – Club d'athlétisme de Pontcharra	500
CHA-PO-BA	300
Club Philatélique	200
Comice agricole Grésivaudan	150
Comité de Jumelage	2000
Cie Artiflette	500
La Compagnie Le Puits	500

Les Compagnons de la Marche	800
Coopérative scolaire / école élémentaire	1650
Coopérative scolaire / école maternelle	750
Coopérative scolaire OCCE 38	107
CTM – Club Touristique Montagnard Pontcharra	200
FNACA	750
Foyer socio éducatif collège Marcel Chêne Pontcharra	200
Association sportive du lycée	200
Harmonie Les Enfants de Bayard	900
JAYA	300
Judo Chapareillan	100
La Bassine	500
Les Pénélopes	300
MJC/MPT	500
Radio Oxygène	250
Radio Grésivaudan	250
Rased maître E	300
Rased psychologue scolaire	300
Sou des Ecoles	800
Tennis Club	1500
UNC 7 LAUX	200
UNRPA Le Furet (Club des anciens)	3000
Arcade	3000
Amis des animaux et de la nature de Pontcharra	600
Sauvegarde et Valorisation de Fort Barraux	5000
Secours populaire – Comité Breda	500
Comité paroissial	400
UMAC	200
Grésiblues	2000
Sur les Pas des Huguenots	280
Musique en Grésivaudan	500
Locomotive	300
Nextape Hip Hop	200
Total	37837

Délibération adoptée : 1 abstention

56.2020 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Walter ROSSI

M. Rossi informe le Conseil qu'il convient, à la demande de la Trésorerie du Touvet, de prendre une délibération globale afin d'acter l'ensemble des créations des emplois effectuées par la commune, que ce soit sur poste permanent ou non permanent, et pour des accroissements saisonniers d'activité ou des accroissements temporaires d'activité.

Considérant les besoins de l'administration pour assurer la bonne continuité des services rendus à la population, M. Rossi propose donc à l'assemblée d'adopter l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous :

Nombre de postes	Catégorie	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Motif
1	C	Adjoint technique	Création	TNC 20h / semaine hors vacances scolaires annualisé	20h	21/09/2020	Mise en conformité avec la réglementation en matière d'encadrement des enfants

Délibération adoptée : unanimité

57.2020 – Participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire « maintien de salaire »

Rapporteur : Walter ROSSI

Vu la délibération de la commune du 18 décembre 2012 pour la cotisation « Maintien de salaire »,
Considérant le remplacement de Madame Stéphanie SUSGIN par Monsieur Antoine ANCELET en tant que directeur général des services,

Il convient de modifier la délibération de la commune datée du 18 décembre 2012 concernant la cotisation « Maintien de salaire » des agents communaux, celle-ci étant nominative.

Il est nécessaire de remplacer Madame Stéphanie SUSGIN par Monsieur Antoine ANCELET dans le tableau de la délibération citée, à conditions financières identiques, soit 28 euros de montant de part patronale.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le remplacement de Madame Stéphanie SUSGIN par Monsieur Antoine ANCELET dans le tableau des cotisations « maintien de salaire » de la délibération du 18 décembre 2012, dans des conditions financières identiques.

Délibération adoptée : unanimité

58.2020 – Demande de subvention pour la réfection de la salle municipale de La Gâche dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local

Rapporteur : Walter ROSSI

M Rossi informe le Conseil que la salle des fêtes de La Gâche va bénéficier de travaux de réfection, et notamment, d'amélioration énergétique au regard des enjeux environnementaux et économiques.
Cette démarche fait suite aux diverses analyses terrain réalisées en partenariat avec le TE38 depuis plusieurs années et à l'étude des dépenses de fonctionnement de la structure.

Il s'agit de faire réaliser des travaux de réfection du plafond, remplacement des menuiseries extérieures et création d'une isolation par l'extérieur de type bardage.

Ces travaux sont inscrits dans un planning prévisionnel devant leur permettre d'être engagés avant la fin de l'année.

M. Rossi propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à soumettre ce projet à candidature de la commune à la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local suivie par la préfecture de l'Isère, dans le cadre du plan France relance, et d'approuver le plan de financement suivant.

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</i>	<i>Taux</i>
Union Européenne				
DSIL	56 515.39€	17/09/2020		80 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département				
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total total des subventions publiques)				
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	14 128.85€	17/09/2020		20 %
TOTAL	70 644.24€			100 %

Délibération adoptée : unanimité

Prochain conseil municipal : jeudi 15 octobre à 20 heures

**Ingrid BEATINI
Maire de BARRAUX**



